

Le Guide de la Compétition Padel 2023



PUBLICATION – 30 MARS 2023

SOMMAIRE



Le sommaire de ce guide est interactif , il vous permet d'accéder directement à la page choisie. Vous trouverez en bas à droite des pages de ce document le pictogramme du sommaire qui vous permet un retour rapide à celui-ci.



I – REGLES GENERALES

<u>I.1 – Les types de compétitions</u>	P 1
<u>I.2 – La licence / participation aux épreuves</u>	P 3
<u>I.3 – Les formules sportives</u>	P 5
<u>I.4 – Les formats de jeu & temps de repos</u>	P 6
<u>I.5 – Les nombres de matchs par jour</u>	P 7
<u>I.6 – Juge-Arbitrage / Arbitrage</u>	P 8

II – LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

<u>II.1 – L'homologation des tournois & la saisie des résultats</u>	P 9
<u>II.2 – L'homologation des championnats par paires ou par équipes</u>	P 11
<u>II.3 – Les délais de saisie des demandes d'homologation</u>	P 12
<u>II.4 – Les droits d'homologation</u>	P 13

III – LES TOURNOIS

<u>III.1 – Règles de participation</u>	P 14
<u>III.2 – Principes généraux</u>	P 15
<u>III.3 – Les Cahiers des Charges des Tournois Jeunes</u>	P 16
<u>III.4 – CDC Tournois Seniors</u>	
<u>III.4.1 – CDC Tournois Seniors Messieurs</u>	P 17
<u>III.4.2 – CDC Tournois Seniors Dames</u>	P 19
<u>III.4.3 – CDC Tournois Seniors Mixtes</u>	P 21



III – LES TOURNOIS

<u>III.5 – CDC Tournois Seniors Plus</u>	P 22
<u>III.6 – Le coaching</u>	P 23
<u>III.7 – Règles de gestion sportive (P 25 aux P 1000)</u>	P 25
<u>III.8 – Gestion des WO</u>	P 31
<u>III.9 – Prize money</u>	P 32
<u>III.10 – En cas de non respect du Cahier des Charges</u>	P 35

IV – LE CLASSEMENT

<u>IV.1 – Les principes du Classement</u>	P 36
<u>IV.2 – Equivalences de Classement Dames => Messieurs</u>	P 38
<u>IV.3 – Valorisation du Classement Fip dans le Classement français</u>	P 39
<u>IV.4 – Les assimilations de Classement</u>	P 40
<u>IV.5 – Les barèmes de points</u>	P 47
<u>IV.6 – Les blocages de Classement (blessure ou maladie / maternité)</u>	P 56
<u>IV.7 – Attribution des points à l'issue de la compétition</u>	P 57

V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES

<u>V.1 – Organisation sportive</u>	P 58
<u>V.2 – Etats de résultats - Classement</u>	P 61
<u>V.3 – Le Cahier des Charges – Interrégions et phase finale</u>	P 62



VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES

<u>VI.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 63
<u>VI.2 – Les règles de participation</u>	P 64
<u>VI.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 65
<u>VI.4 – Règles particulières</u>	P 66
<u>VI.5 – Le mode de qualification</u>	P 67
<u>VI.6 – Classements pris en compte et diffusion des listes</u>	P 68
<u>VI.7 – Remplacement d'une paire WO</u>	P 69

VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES

<u>VII.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 70
<u>VII.2 – Les règles de participation</u>	P 71
<u>VII.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 72
<u>VII.4 – Règles particulières</u>	P 73
<u>VII.5 – Le mode de qualification</u>	P 74
<u>VII.6 – Classements pris en compte et diffusion des listes</u>	P 75
<u>VII.7 – Remplacement d'une paire WO</u>	P 76



VIII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

<u>VIII.1 – Organisation des Championnats</u>	P 77
<u>VIII.2 – Les Interclubs Seniors Messieurs</u>	P 78
<u>VIII.3 – Les Interclubs Seniors Dames</u>	P 79
<u>VIII.4 - Inscription des équipes</u>	P 80
<u>VIII.5 – Inscription & participation des joueurs</u>	P 81
<u>VIII.6 – Calendrier</u>	P 84
<u>VIII.7 – Les Cahiers des Charges</u>	P 85

IX – AUTRES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES

<u>IX.1 – Les Championnats régionaux Jeunes par paires</u>	P 87
<u>IX.2 – Les Championnats régionaux Seniors Plus par paires</u>	P 88
<u>IX.3 – Autres Championnats Interclubs</u>	P 89

<u>X– LES TOURNOIS PADEL-FAUTEUIL</u>	P 90
---	------



I – REGLES GENERALES



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Il existe plusieurs types de compétitions FFT :

- Les championnats par paires
- Les Championnats par équipes, Interclubs ou Interligues (une équipe étant composée de plusieurs paires)
- Les tournois

Les championnats par paires :

Jeunes :

- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, jeunes filles et jeunes garçons des catégories U12, U14, U16 et U18.
Seuls les Championnats régionaux U18, jeunes filles et jeunes garçons, sont qualificatifs pour des Championnats de France.

Seniors :

- Les championnats départementaux Seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux.
- Les championnats régionaux Seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats e France.
- Les Championnats de France Seniors, dames et messieurs.



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par paires :

Seniors Plus :

- Les championnats départementaux Seniors Plus 45 & 55 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux.
- Les championnats régionaux Seniors Plus 45 & 55 ans, dames et messieurs.
Il n'existe pas de championnats de France Seniors Plus par paires en 2023.

Les championnats par équipes :

- **Les championnats de France interligues 14 ans et moins (U14) ; chaque équipe de ligue étant composée de 2 paires U14 garçons + 1 paire U14 filles.**
- Les championnats par équipes organisés par certains comités ou ligues : chaque organisateur édicte son propre règlement .
- Les championnats de France interclubs Seniors et leurs phases qualificatives.

Les tournois :

- Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux et/ou les clubs. Il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P 25, P 100, P 250, P 500, P 1000, **P 1500** et P 2000.

NB : les championnats par paires et par équipes sont également valorisés en fonction de leur importance et intégreront le Calcul du Classement.



I.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Il existe 8 catégories d'âge : 9/10 ans (U10), 11/12 ans (U12), 13/14 ans (U14), 15/16 ans (U16), 17/18 ans (U18), Senior (open), 45 ans et plus, et 55 ans et plus.

Attention : certaines épreuves sélectionnent les paires au Classement, et certaines épreuves masculines autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (Cf. Chapitres « Les Cahiers des Charges des Tournois » / « Le Classement »).

Pour pouvoir participer aux compétitions FFT de Padel, il faut :

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours : **licence « Multi-raquettes » ou « Padel », portant la mention « Compétition autorisée »**, à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur ;
- Répondre à la catégorie d'âge de l'épreuve. Aussi, un joueur * (* entendre par joueur : joueuse ou joueur) de 55 ans peut participer à une épreuve de 45 ans et plus, et un joueur de 11 ans peut participer à une épreuve de 18 ans et moins ou Senior ;
- **Un joueur faisant partie des catégories d'âge 9 ou 10 ans, ne pourra participer qu'à des compétitions 9/10 ans, 11/12 ans ou 13/14 ans.**
- **La compétition est interdite aux catégories d'âge 8 ans ou inférieures.**

*La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des Règlements Sportifs. Exemple : pour l'année sportive 2023, qui débute le 01/09/2022 et se termine le 31/08/2023, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1978 ou avant. **Attention !** pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT*

Le joueur devra présenter au Juge-Arbitre Padel (JAP), le jour de son arrivée :

- ✓ une pièce d'identité officielle avec photographie
- ✓ son attestation de licence FFT de l'année sportive en cours



I.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Règles générales :

- Pour faire partie d'une équipe de Ligue, il faut que le joueur soit licencié dans la Ligue considérée et dans les délais déterminés par l'Organisateur. Pour les Championnats de France Interligues Jeunes, les joueurs doivent disposer de la nationalité française.
- Pour participer à un Championnat Interclubs, quelle que soit la catégorie et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit licencié dans le Club, ou bien licencié « **Multi-raquettes** » dans un autre Club de Tennis ou de Tennis & Padel, mais « rattaché » à ce Club pour le Championnat considéré. *Un joueur peut donc être licencié dans une Ligue A pour le Tennis et « rattaché » à un Club d'une Ligue B pour des Championnats Interclubs de Padel.*
- Les Championnats de France par paires, quelle que soit la catégorie d'âge sont ouverts aux paires dont au moins un des deux joueurs est licencié dans la Ligue.
- Les Tournois sont ouverts à toute paire sans distinction de Club d'appartenance de la licence.



I.3 - LES FORMULES SPORTIVES



Il existe, pour une compétition de Padel, de nombreuses formules possibles ou de combinaisons de formules : poules, poules + Tableau à Départ en Ligne (TDL), poules + Tableau à Entrées Echelonnées (TEE), tableau à entrées échelonnées, Tournoi Multi Chances (TMC), poules suivies d'un TMC etc.

Aussi, toutes les paires, ou équipes pour les compétitions interclubs & interligues, seront classées en fonction de leur rang obtenu à l'issue de la compétition.

Pour les tournois et championnats par paires uniquement, quelle que soit la formule sportive choisie, 3 matchs minimum doivent être proposés à chaque paire.

Attention : l'obligation de proposer 3 matchs minimum à chaque compétiteur n'existe pas pour les compétitions par équipes.



I.4 - LES FORMATS DE JEU & TEMPS DE REPOS



Il existe 9 formats de jeu pour les compétitions homologuées FFT :

Format A1 : 3 sets à 6 jeux.

Format A2 : 3 sets à 6 jeux, point décisif.

Format B1 : 2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format B2 : 2 sets à 6 jeux, point décisif ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format C1 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format C2 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format D1 : 1 set à 9 jeux, jeu décisif à 7 points à 8/8.

Format D2 : 1 set à 9 jeux, point décisif, jeu décisif à 7 points à 8/8.

Format E : 1 set à 10 points (format réservé aux P 25 – Cf. CDC Tournois).

Tous les matchs, quel que soit le format, seront comptabilisés au même coefficient lors du calcul du classement : coefficient 1.

Les compétitions Jeunes, en plus du format E, n'utiliseront que des formats avec point décisif.

Les temps de repos minimum entre deux matchs :

1h30 après un match au format A1 **ou** A2

1h après un match au format B1 **ou** B2

30 mn après un match au format C1, **C2**, D1 **ou** D2

15 mn après trois matchs consécutifs au format E

Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos règlementaire peut ne pas être pris.

Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs, chacun devant signer la décharge de responsabilité auprès du Juge-Arbitre. Formulaire de décharge de responsabilité à télécharger sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr) :

<https://www.fft.fr/competition/padel/organiser-un-tournoi-de-padel>



I.5 – LES NOMBRES DE MATCHS PAR JOUR



En fonction des formats de jeu utilisés au cours de la compétition, un joueur est autorisé à disputer un nombre maximum de matchs par jour (*incluant toutes les épreuves auxquelles il participe*) :

Si un joueur est amené, en fonction de la programmation, à pouvoir disputer :

=> 2 matchs par jour, alors format(s) au choix.

=> 3 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 2 matchs maximum au format A1 ou A2.

=> 4 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 3 matchs maximum au format A1 ou A2 ou B1 ou B2, dont 2 matchs maximum au format A1 ou A2.

=> 5 matchs par jour, alors il ne pourra jouer aucun match au format A1 ou A2, et au maximum 3 matchs au format B1 ou B2.

=> 6 matchs par jour, alors uniquement formats C1 ou C2 ou D1 ou D2 (*les 6 matchs devant être programmés sur la journée et non la demi-journée ou soirée !*).

=> 7 matchs par jour ou plus, il ne peut s'agir que de tournois P 25 organisés sur une demi-journée ou soirée, et utilisant principalement le format E. Le joueur devra disputer au maximum 2 matchs au format C1 ou C2 ou D1 ou D2.



I.6 – JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE



Juge-Arbitrage :

Il existe aujourd'hui 3 niveaux de Juge-Arbitre Padel au plan national : JAP1, JAP2 et JAP3. La qualification de juge-arbitre Padel ne peut être délivrée qu'à un licencié âgé de 18 ans et plus :

- Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de padel homologuée par la FFT, P 25 ou P 100 uniquement, et par équipes au niveau départemental (catégorie maximum P 100). Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.
- Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de padel, tournoi ou championnat par paires ou par équipes, homologuée par la FFT, du P 25 au P 1000 inclus. Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.
- Le JAP 3 est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de padel homologuée par la FFT, par paires ou par équipes.

Le JAP doit être présent, physiquement, tout au long de l'épreuve, mais il peut participer à l'épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à l'exception des P 500, P 1000, **P 1500** et P 2000 (**cette règle est valable pour les Championnats par paires ou par équipes de ces mêmes catégories P 500 et plus**). Lorsque le juge-arbitre prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité (**tournois ou championnats** de catégorie P 25, P 100 ou P 250 uniquement), il doit désigner un JAP suppléant chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de ses parties.

Arbitrage :

Aujourd'hui, il existe une qualification d'Arbitre de Padel (AP) pouvant être délivrée à tout licencié âgé de 13 ans et plus. Il n'est cependant pas obligatoire que les parties soient arbitrées. Le club organisateur pourra désigner des « superviseurs de pistes » qualifiés qui s'assureront que les parties se déroulent dans les meilleures conditions.





II – LA DEMANDE D’HOMOLOGATION



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS & LA SAISIE DES RESULTATS



- Le club affilié ou la structure habilitée FFT saisit sa demande d’homologation (du P 25 au P 1000) directement dans l’application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>
Celle-ci est alors visible par la ligue et par la FFT dans la base administrative fédérale.
NB : certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, dans ce cas, n’oubliez pas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».
- Une fois la demande d’homologation validée par le club dans ADOC, un mail est automatiquement envoyé au JAP qui doit alors valider sa désignation dans l’application Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
- Après que le JAP a accepté sa désignation :
 - La ligue *peut* valider le tournoi, du P 25 au P 500 inclus (**la Ligue a toute liberté d’homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l’harmonisation de son calendrier**) ;
 - La FFT peut valider le tournoi P 1000, **P 1500** ou P 2000
(*les P 2000 étant directement saisis par la FFT*)
- Une fois que l’homologation a été validée administrativement, soit par la ligue, soit par la FFT, le tournoi est alors automatiquement et immédiatement publié dans l’Application TENUP (*application web et mobile à télécharger gratuitement*).



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS & LA SAISIE DES RESULTATS



- Saisie des résultats : à l’issue du tournoi, le JAP saisit les résultats (***dans un délai de 24h maximum***), et clôture l’homologation dans l’application Padel :
<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
 - Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.
 - **Pour les rencontres par équipes, il est possible de saisir une paire avec un seul joueur pour les équipes disposant d’un nombre impair de participants au terme de la compétition (l’application ne sera pas bloquante).**
 - En cas d’erreur de saisie, le JAP pourra dé-clôturer de lui-même l’homologation concernée via l’application dédiée (<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>), corriger l’erreur, puis re-clôturer le Tournoi.
- => Il n’est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT. La correction sera effective lors du calcul de classement suivant (cf. chapitre « Le Classement »).**



II.2 – L’HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES



Championnats par paires ou Championnats par équipes :

Même principe que pour les tournois, sauf qu’il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l’homologation au sein de la base administrative fédérale.

Le processus est exactement identique, à l’exception de la saisie de la demande d’homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale : mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation, validation par la ligue, publication dans TENUP, déroulement de la compétition puis enregistrement des résultats par le JAP.

Attention : une homologation « Adultes et Jeunes » ne peut comporter qu’une épreuve par genre, soit 3 épreuves au total avec une épreuve masculine, une épreuve féminine et une épreuve mixte.

=> Il est impossible d’avoir, pour une même homologation « Adultes et Jeunes », 2 épreuves masculines, ou 2 épreuves féminines ou 2 épreuves mixtes (mais cela est possible pour les homologations « Jeunes uniquement »).



II.3 – LES DELAIS DE SAISIE DES DEMANDES D’HOMOLOGATION



Championnats régionaux et départementaux par paires ou par équipes : à la discrétion des ligues et comités organisateurs.

Tournois :

P 25 : 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100 : 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250 : 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500 : 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000 & P 1500 : 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

Si le Club ne respecte pas le délai, seule la ligue pourra accepter - ou non - de saisir l’homologation directement au sein de la base administrative fédérale (demande hors délai).

ATTENTION : les délais indiqués ici peuvent être rallongés à la discrétion des Ligues et des Comités. En effet, chaque Ligue étant responsable de l’harmonisation de son calendrier de compétitions, elle a la possibilité d’imposer des délais de saisie différents (plus longs) que ceux indiqués dans ce Guide. Elle paramètrera alors une période de saisie pour chaque type de tournoi, période de saisie qui se répercutera dans ADOC côté Clubs.

ATTENTION : il est possible d’avoir 2 tournois P 1000 simultanément sur le territoire métropolitain, sous réserve que ceux-ci soient suffisamment éloignés : la validation sera effectuée par la FFT.



II.4 – LES DROITS D’HOMOLOGATION



Les droits d’homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l’homologation par la ligue ou la FFT.

Pour l’année sportive 2023, les droits (taxes) d’homologation sont :

- gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes.
- gratuits pour les championnats par paires ou par équipes.
- de 30€ pour un tournoi comportant, au minimum, une épreuve Seniors ou Seniors Plus.

Pour l’année sportive 2024 (soit à compter du 1^{er} septembre 2023), les droits d’homologation des tournois de Padel seront réévalués en fonction des différentes catégories :

- gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes.
- gratuits pour les championnats par paires ou par équipes.
- 20€ pour un Tournoi Interne (limité à P 250).
- 30€ pour un P 25.
- 40€ pour un P 100.
- 50€ pour un P 250.
- 60€ pour un P 500, P 1000, P 1500 ou P 2000.

Attention, une homologation pouvant comporter différentes épreuves, la taxe ne s’appliquera qu’une seule fois, à la catégorie la plus élevée.





III – LES TOURNOIS



III.1. – REGLES DE PARTICIPATION



Les dames peuvent être autorisées (décision Comité de Tournoi) à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des charges).

Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées, soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. chapitre « Le Classement »).

Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.



III.2. – PRINCIPES GENERAUX



- Si un Tournoi comporte moins de paires que prévues dans le Cahier des Charges, il sera rétrogradé dans la catégorie correspondante au nombre de paires inscrites. Attention : s'il y a moins de 4 paires ou équipes inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée.
- **Concernant les Championnats par paires ou par équipes, ces minima ne s'appliqueront pas et l'épreuve conservera la valorisation qui avait été annoncée, quel que soit le nombre de paires ou d'équipes ayant participé.**
- Si un prize money a été annoncé (tournoi seniors ou seniors +), il devra intégralement être distribué, et ce quel que soit le nombre de paires ou équipes participantes (sauf si le tournoi n'a pu aller jusqu'à son terme – cf. chapitre III.9).
- Tous les types de tournois proposent des matchs de classement : 3 matchs minimum doivent être organisés pour chaque paire durant le Tournoi.
- Les pistes homologuées pour la compétition doivent proposer une hauteur libre de 7 mètres minimum.
- Pour les P 500 et plus, il est conseillé de proposer une piste centrale permettant les sorties. De même, il est conseillé de mettre à la disposition des joueurs une salle de musculation et d'échauffement.
- Pour les P 1000 et plus, la présence d'un kinésithérapeute est obligatoire lors du Tableau Final (facultatif lors des qualifications).
- Les Tournois P 2000 - FFT PADEL TOUR font l'objet d'un Cahier des Charges spécifique. Le CDC est fourni directement aux clubs sélectionnés par la Fédération (nombre minimum de pistes).





III.3 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS JEUNES



III.3 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS JEUNES (9/10, 11/12, 13/14, 15/16 ou 17/18 ans)



Quelle que soit la catégorie du Tournoi, les jeunes filles peuvent participer aux épreuves jeunes garçons, sous réserve du respect de la catégorie d'âge.

JEUNES	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Prize Money	Non	Non	Non	<p>Seul un Tournoi National Jeunes, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 ou P 1000 (pas au-delà)</p> 
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	
Nb Pistes minimum (de même nature : couvertes ou extérieures)	1	1	2	
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2	
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Libre	
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui	
Tournois Jeunes FILLES : Nb paires min.	4	4	4	
Tournois Jeunes GARCONS : Nb paires min.	4	8	12	
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open	
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	E (conseillé) / 2 matchs maximum C2 / D2	A2 / B2 / C2 / D2	A2 / B2 / C2 / D2 Finale : A2 ou B2	
Formats jeu Matches de Classement	C2 / D2 / E (E conseillé)	A2 / B2 / C2 / D2	A2 / B2 / C2 / D2	
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants 1/2 F	
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3	
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	



III.4 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS



III.4.1 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MESSIEURS



SENIORS MESSIEURS	P 25	P 100	P 250
Prize Money	Non	Non	Non
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	1	1	2
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non
Nb paires min.	4	8	12
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui
Poids minimum de la Paire	8 000 ou +	1 000 ou +	400 ou +
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants 1/2 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours



III.4.1 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MESSIEURS



SENIORS MESSIEURS	P 500	P 1000	P 1500 (4 par an)
Prize Money	500 à 1 000 €	1 000 € et plus	1 500 € et plus
Délai d'Homologation	4 semaines	6 semaines	6 semaines
Date limite d'inscription	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59
Sélection des paires	Au Classement	Au Classement	Au Classement
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	2	3	4
Juge-Arbitrage	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur), désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Nb paires min.	16	24	24
Dames autorisées	Oui	Oui	Non
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open
Formule sportive	TF ≥ 1/4 Finale	TF 24 (minimum)	TF 24 (minimum)
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	Tout sauf format E ≤ 1/4 F 1/2 F = A1 / A2 / B1 / B2 Finale = A1 ou A2	A1 / A2 / B1 / B2 ≤ 1/16 ^{ème} A1 ou A2 ≥ 1/8 ^{ème}	A1 / A2 / B1 / B2 ≤ 1/16 ^{ème} A1 ou A2 ≥ 1/8 ^{ème}
Formats jeu Matches de Classement	Tout sauf Format E	Pour la 3 ^{ème} Place = A1 ou A2 Autres = Tout sauf Format E	Pour la 3 ^{ème} Place = A1 ou A2 Autres = Tout sauf Format E
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste & 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Obligatoire TF	Obligatoire TF + Qualifs.
Durée maximum	3 jours	3 jours	3 jours



III.4.2 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS DAMES



SENIORS DAMES	P 25	P 100	P 250
Prize Money	Non	Non	Non
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	1	1	2
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non
Nb paires min.	4	4	4
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdantes 1/2 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours



III.4.2 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS DAMES



SENIORS DAMES	P 500	P 1000	P 1500 (4 par an)
Prize Money	500 à 1000 €	1 000 € et plus	1 500 € et plus
Délai d'Homologation	4 semaines	6 semaines	6 semaines
Date limite d'inscription	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59	(Jour des Qualifs – 7) à 23h59
Sélection des paires	Au Classement	Au Classement	Au Classement
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	2	2	4
Juge-Arbitrage	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur), désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Nb paires min.	8	16	16
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open
Formule sportive	TF ≥ 1/4 Finale	TF 16 (minimum)	TF 16 (minimum)
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	Tout sauf format E ≤ 1/4 F 1/2 F = A1 / A2 / B1 / B2 Finale = A1 ou A2	A1 / A2 / B1 / B2 ≤ 1/16 ^{ème} A1 ou A2 ≥ 1/8 ^{ème}	A1 / A2 / B1 / B2 ≤ 1/16 ^{ème} A1 ou A2 ≥ 1/8 ^{ème}
Formats jeu Matches de Classement	Tout sauf Format E	Pour la 3 ^{ème} Place = A1 ou A2 Autres = Tout sauf Format E	Pour la 3 ^{ème} Place = A1 ou A2 Autres = Tout sauf Format E
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste & 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Obligatoire TF	Obligatoire TF + Qualifs.
Durée maximum	3 jours	3 jours	3 jours



III.4.3 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MIXTES (1 joueuse et 1 joueur obligatoirement)



Pas de P 500, ni de P 1000 ni de P 1500 Seniors Mixtes

SENIORS MIXTES	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Prize Money	Non	Non	Non	Pas de P 500, ni de P 1000 ni de P 1500 Seniors Mixtes
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	
Nb Pistes minimum (couvertes ou ext.)	1	1	2	
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2	
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Libre	
Coaching autorisé	Non	Non	Non	
Nb paires min.	4	8	12	
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open	
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2	
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E	
Balles neuves Epreuves principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	
Balle neuves matchs de classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants 1/2 F	
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3	
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	





III.5 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS PLUS (45 & 55 ANS)



III.5 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS PLUS, 45 ou 55 ans et plus



Quelle que soit la catégorie du Tournoi, les dames peuvent participer aux épreuves messieurs, sous réserve du respect de la catégorie d'âge.

SENIORS PLUS (45, 55)	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Prize Money	Non	Non	Non	
Délai Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	
Nb Pistes min. (couvertes ou extérieures)	1	1	2	
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2	
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Libre	
Coaching autorisé	Non	Non	Non	
Tournois SP MESSIEURS : Nb paires min.	4	8	12	
Tournois SP DAMES : Nb paires min.	4	4	4	
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui	
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open	
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2	
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E	
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants ≥ 1/2 F	
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3	
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	

Seuls des Tournois Nationaux SP, validés par la FFT, peuvent être catégorisés en P 500 (pas au-delà)



III.6 – LE COACHING



Le coaching est autorisé lors des compétitions suivantes :

- Tournois Seniors de catégorie : P 500, P 1000, **P 1500** ou P 2000.
- Tournois Jeunes, quelle que soit la catégorie.
- Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, interligues, départemental etc.).
- Championnats départementaux & régionaux Jeunes, Seniors et Seniors Plus par paires.
- Championnats de France Seniors par paires.

Règles générales, communes à l'ensemble des épreuves :

- Le coach doit impérativement être licencié FFT (millésime de l'homologation).
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou au championnat.
- Un coach ne peut dispenser ses conseils que pendant les temps de repos, et uniquement pendant les temps de repos.
- Le coach ne doit en aucun cas intervenir lors de discussions entre joueurs, ou lors d'un litige avec ou sans arbitre.
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'applique, de fait, à la paire qu'il conseille.



III.6 – LE COACHING



Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- **La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches** pour le Tournoi ou le Championnat, mais 1 seul coach pourra apporter ses conseils à la paire au cours d'une même partie.
- La paire doit déclarer son ou ses coaches auprès du JAP avant son 1^{er} match.
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition.
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de la partie.

Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coaches lors des matchs.
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match.
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.





Les règles de gestion du Guide de la Compétition s'appliquent à toutes les compétitions, du P 25 au P 2000.

Toutefois, des règles complémentaires, spécifiques aux tournois P 2000, peuvent figurer dans le document « *Règlement Sportif P 2000 - FFT Padel Tour* ».



III.7 – REGLES DE GESTION



- Le Juge-Arbitre arrête la liste des paires engagées et constitue les poules & tableaux. Il est libre de fixer la date limite d'inscription pour les tournois P 25, P 100 et P 250.
- Pour les tournois P 500, P 1000, **P 1500** & P 2000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids des paires)* ; la date limite d'inscription est toujours fixée à une semaine avant le début de la compétition, qualifications comprises (Jour des Qualifications – 7, à 23h59).
- Des qualifications sont possibles : le nombre de paires qualifiées est déterminé par le JAP.
- Des paires peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire participant à la phase précédente.
- Des paires Lucky Losers (LL) peuvent être autorisées entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.
 - => A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées par tirage au sort entre les paires classées au même rang, et ce quels que soit les effectifs des poules.
 - => A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.



III.7 – REGLES DE GESTION



- Des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8èmes de finale. Le Comité de Tournoi *peut* décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer à la paire vainqueur défaillante la paire que cette dernière vient de battre :
 - la paire vainqueur défaillante sera alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer. La paire vainqueur défaillante obtiendra les points et le prize money correspondant à sa position à l'issue du tournoi.
 - la paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaire uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s). *Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8èmes (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.*
- Pour les P 25, P 100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre essaiera, dans la mesure du possible, d'utiliser ce dernier classement publié.
- Pour les P 500, P 1000, **P 1500** et P 2000, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement).
- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*). A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en conséquence*).
- Les matchs de classement des différentes épreuves du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales du tournoi.



III.7 – REGLES DE GESTION



Affectation des paires :

Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.

En fonction de la formule sportive retenue (enchaînement de tableaux, poules puis tableau final, etc.), les paires seront :

- soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
- soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux :

Le Juge-Arbitre détermine le nombre total de TS, qui peut être au minimum équivalent à 1/8^{ème} de l'effectif total des paires, et au maximum à la moitié, et qui doit être au moins égal au nombre de paires qualifiées sortantes.

Au Padel, les tournois se déroulant pour la plupart du temps sous la forme de TMC (Tournois Multi-Chances), et à l'exception des TS 1 et 2 qui sont déjà placées de part et d'autre du Tableau, toutes les autres les paires sont placées par tirages au sort successifs par « chapeau » (3/4, 5 à 8, 9 à 16 etc.).

Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). **Toutes les autres paires sont placées ensuite par tirages au sort successifs par « chapeau » : 3-4 / 5 à 8 / 9 à 16 – ou 9 à 12 et 13 à 16 selon le cas, etc.**

Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. **Toutes les autres paires sont ensuite placées par tirage au sort par « chapeau », en fonction du nombre et de la dimension des sections.**



III.7 – REGLES DE GESTION



Constitution des poules :

Lors de la constitution des poules, 2 TS par poule sont obligatoires. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

=> la méthode « *partition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules. Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite. Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

=> la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise. Exemple, 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.



III.7 – REGLES DE GESTION : P 500, P 1000 & P 1500 uniquement



- > Inscriptions : date de clôture fixée à J-7 avant le début du tournoi.
- > Le JAP doit impérativement sélectionner les paires en fonction du Classement à la date de clôture des inscriptions.
- > Les paires seront affectées aux différentes phases du Tournoi (Qualifications, Tableau Final), en fonction du classement à la date de clôture des inscriptions.
- > Les Qualifications peuvent comporter un nombre indéterminé de paires.
- > Si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la compétition, le Juge-Arbitre devra tenir compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement).
- > Composition du Tableau – des règles précises sont à appliquer pour déterminer le nombre de paires qualifiées, le nombre de Wild-Cards (invitations/WC) et de TS dans le Tableau Final d'un P 500, P1000 ou P 1500 :

TABLEAU FINAL	12 (Dames)	16	24	32	48	64
Nb minimum de paires directement admises	10	12	20	24	36	48
Nb paires Qualifiées (maximum)	2	4	4	8	12	16
Nb Wild-Cards TF possible (maximum)	1	2	2	4	6	8

Attention, les nombres de paires qualifiées indiquées dans le tableau sont des *maxima* : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le tableau augmente en conséquence. *Même principe concernant les WC, il s'agit de nombres maximum de WC possibles* : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le Tableau Final, le nombre de paires qualifiées diminuant en conséquence.



III.8 – GESTION DES WO



Le Padel se joue en double : le WO d'un Joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.

WO non justifié :

- en cas de WO en poule, *non justifié*, les joueurs de la paire seront classés au dernier rang de la poule ;
- en cas de WO, *non justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré, mais marqueront les points du tour précédent.

WO justifié (blessure constatée, événement extérieur...) :

- en cas de WO en poule, *justifié*, les joueurs de la paire marqueront les points obtenus à l'issue de la poule ;
- en cas de WO, *justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire marqueront les points de la dernière place correspondant au tour pour lequel ils ont dû déclarer forfait.

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou par le kinésithérapeute pour les P 1000, **P 1500 et P 2000**).

En tout état de cause, une paire ne disputant aucun match ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.

Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (pour rappel : 3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Une tolérance est toutefois acceptée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum au cours de la journée, ou pour les perdants des 1/4 de finale ou 1/2 finale des P 1000, **P 1500, et P 2000** (si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer les matchs de classement, celle-ci sera alors classée au rang 8).

Attention, il est interdit de s'inscrire à 2 tournois simultanément.

Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission compétente.



III.9 - PRIZE MONEY



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.

Concernant les P 500, P 1000 et P 1500, nous vous *recommandons* une répartition des prix qui pourrait ainsi s'appliquer de manière équitable et uniforme sur l'ensemble du territoire. **Mais attention, il ne peut s'agir que d'une recommandation mais en aucun cas d'une obligation.**

Aussi, pour ces catégories de tournois, une possible répartition des prix, en %, vous est proposée ci-après. Au-delà de la répartition des prix qui reste, in fine, à la discrétion des organisateurs, nous vous recommandons également de différencier le prize money pour les places 3 et 4.

- Tout prix annoncé doit être attribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées. Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire. Si une paire perd, par exemple, en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit leur être alors remis au moment de leur départ du club.



III.9 - PRIZE MONEY



- Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable, ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.

- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.

La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, toute *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.



III.9 - PRIZE MONEY



De manière à uniformiser les prix distribués sur l'ensemble des tournois de même catégorie, veuillez trouver ci-dessous une proposition de répartition des prix :

P 500	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	45 %
Finaliste	25 %
3^{ème}	18 %
4^{ème}	12 %
P 1000 / P 1500	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	32 %
Finaliste	20 %
3^{ème}	14 %
4^{ème}	10 %
1/4 de finaliste	6 % (x 4)



III.10 - EN CAS DE NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES



Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des tournois de Padel homologués.

Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P 500, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P 1000, et P 1500 pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.

Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre Tournoi, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.





IV – LE CLASSEMENT



IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le Classement de Padel est un classement « glissant », qui tient compte, pour chaque joueur, de ses 10 meilleurs résultats obtenus au cours des 12 derniers mois. Les tournois ou championnats intégrés au calcul du classement sont ceux dont la date de fin est comprise dans les 12 derniers mois.

Le Classement de Padel FFT est publié sur le site fft.fr le 1^{er} mardi de chaque mois.

Il existe deux classements de Padel, un classement masculin et un classement féminin.

Compte tenu de la possibilité pour les dames de participer à certaines compétitions messieurs, il n'y a pas de classement mixte.

Toutes les épreuves mixtes sont également prises en compte dans le calcul des classements féminin et masculin.

Attention, à compter du Classement d'Avril 2023, le Classement français tiendra compte des 12 meilleurs résultats obtenus au cours des 12 derniers mois :

- Classement de Janvier et de Février 2023 : 10 résultats pris en compte
 - Classement de Mars 2023 : 11 résultats pris en compte
 - Classement d'Avril 2023 et suivants : 12 résultats pris en compte
-



IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le classement de Padel est individuel. Il s'agit d'un rang de 1 à N.

Pour calculer le poids d'une paire, il faut additionner les classements des 2 joueurs. **Il faut bien additionner les classements et non le total des points de chaque joueur.**

Un joueur Non Classé aura un classement égal au dernier joueur du classement français + 1.

Exemple : si le dernier joueur classé est N° 13.000, une paire composée de deux joueurs Non Classés aura un poids équivalent à $13.001 + 13.001 = 26.002$

Attention : si des joueurs sont ex-aequo au dernier rang, on en tiendra compte pour la détermination du rang d'un joueur Non Classé. Exemple, s'il y a 25 joueurs au dernier rang 13.000^{ème}, alors un joueur NC sera numéroté 13.026 (ce rang pour les joueurs NC est indiqué dans le fichier du Classement mensuel publié sur le site fft.fr).

Une joueuse Non Classée aura un classement Dames égal à la dernière joueuse du classement français + 1, et un classement Messieurs déterminé selon les règles d'équivalence ci-après (IV.2)

Donc plus le poids de la paire est petit, plus l'équipe est forte.

En cas d'égalité de poids, le Juge-Arbitre Padel (JAP) procédera à un tirage au sort afin de déterminer les positions des paires pour l'établissement des poules et des tableaux.



IV.2 – EQUIVALENCES DE CLASSEMENT DAMES => MESSIEURS



Les dames peuvent être autorisées à participer à certains tournois messieurs (Cf. Cahiers des charges du Chapitre III). Dans ce cas, une paire pourra être composée soit de 2 joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

=> Equivalences de Classements à attribuer à une joueuse participant à un tournoi messieurs pour l'établissement des poules et des tableaux :

Une joueuse classée :

Top 50 FIP ou WPT => + 200 au classement Messieurs par rapport à son classement FFT
entre 1 et 10 FFT => + 400 au classement Messieurs
entre 11 et 30 FFT => + 1 000 au classement Messieurs
entre 31 et 60 FFT => + 2 000 au classement Messieurs
entre 61 et 100 FFT => + 3 000 au classement Messieurs
entre 101 et 200 FFT => + 4 000 au classement Messieurs
entre 201 et 500 FFT => + 7 000 au classement Messieurs
501 et plus FFT => + 10 000 au classement Messieurs
Non Classée Dames = Non Classée au Classement Messieurs

Exemple : une joueuse classée 23^{ème} française sera classée 1 023 (23 + 1 000) au classement Messieurs, et ce classement de 1 023 servira à calculer le poids de la paire.

Pour pouvoir participer à un tournoi, on raisonne par poids de paire (addition des deux classements des joueurs/ses) :

Exemple : une joueuse classée N°8 souhaite participer à un tournoi Messieurs avec un partenaire classé 458^{ème}, le poids de la paire sera donc de : $(8 + 400) + 458 = 866$

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences ; le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.



IV.3 – VALORISATION DU CLASSEMENT FIP DANS LE CLASSEMENT FRANCAIS



LE CIRCUIT FIP PREMIER PADEL

Nos meilleurs joueurs(es) français(es) évoluent sur le circuit professionnel FIP Premier Padel qui est aujourd'hui le circuit de référence de la Fédération Internationale de Padel attribuant le classement officiel de la FIP.

A ce jour, les résultats des tournois internationaux ne sont pas enregistrés informatiquement dans le calcul du Classement Français, et sont donc exclusivement comptabilisés pour le Classement international.

Aussi, afin de valoriser le Classement FIP, le Classement FFT est établi de la manière suivante :

=> Messieurs :

Les joueurs français classés dans le TOP 200 FIP au moment de la publication du Classement mensuel FFT, sont ordonnés de 1 à N ; la numérotation des autres joueurs débutant au rang N+1.

=> Dames :

Les meilleures joueuses françaises classées parmi le TOP 100 FIP au moment de la publication du Classement mensuel FFT sont ordonnées de 1 à N ; la numérotation des autres joueuses débutant au rang N+1.

Pour les joueurs *étrangers* classés à la FIP, au World Padel Tour (WPT), ou à l'APT Padel Tour (APT) souhaitant disputer des tournois FFT, les grilles d'équivalences ci-après pourront s'appliquer (Cf. Chapitre IV.4 « Les Assimilations de Classement »).



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT



Des Assimilations de Classement peuvent être délivrées à certains joueurs étrangers ou à certains joueurs français, de manière à ce que leur classement reflète au mieux leur niveau de jeu.

Ces assimilations peuvent être délivrées sous certaines conditions.

Les joueurs concernés, français ou étrangers, sont :

- les joueurs disposant d'un classement international (FIP, WPT ou APT),
- les joueurs classés, ou ayant été classés, au minimum à +2/6 au tennis en France - il n'est pas tenu compte des classements de tennis « présumés »,
- les joueurs ayant déjà été classés au Padel (minimum Top 500 Messieurs / Top 300 Dames)
- les joueurs ayant été sélectionnés en Equipe Nationale ou disposant d'un Classement significatif dans leur pays d'origine, ou les joueurs ayant atteint la finale ou ayant remporté un tournoi de catégorie P 500 minimum et avec un classement non conforme à ce niveau de compétition.

Vous trouverez les différentes grilles d'assimilation ci-après.



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grilles « FIP ou WPT »



Les joueurs disposant d'un classement sur le circuit professionnel, à l'exception de la règle spécifique de numérotation des meilleur(e)s français(e)s décrite au chapitre IV.3, peuvent se voir attribuer une assimilation au Classement FFT selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Ranking FIP ou WPT	Classement FFT	Ranking FIP ou WPT	Classement FFT
1 à 50	1	1 à 25	1
51 à 100	5	26 à 50	3
101 à 150	10	51 à 100	5
151 à 200	15	101 à 150	10
201 à 250	25	151 à 200	15
251 à 300	50	201 à 250	25
301 à 400	100	251 à 300	50
401 à 500	150	301 à 400	100
501 et plus	Non Déterminé	401 et plus	Non Déterminé



IV.4 – LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grilles « APT »



L'AMERICAN PADEL TOUR (APT)

Il existe un troisième circuit international de haut-niveau, l'APT, reconnu par la FFT.

Aussi, en fonction de leur ranking APT au moment de la publication du Classement FFT, une assimilation peut-être donnée à un joueur, qu'il soit étranger ou français, selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
APT	FFT	APT	FFT
N° 1 à 20	5	N° 1 à 20	5
N° 21 à 40	10	N° 21 à 40	10
N° 41 à 100	30	N° 41 à 100	30
N° 101 à 150	70	N° 101 à 150	50
N° 151 à 200	100	N° 151 à 200	70
N° 201 et plus	Non Déterminé	N° 201 à 300	100
		N° 301 et plus	Non Déterminé

Pour les joueurs pouvant bénéficier d'une assimilation APT, le meilleur Classement - entre l'assimilation APT et le Classement FFT calculé - sera retenu (une assimilation donnée à un joueur grâce à son ranking APT n'aura aucun impact sur le rang des autres joueurs).



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Tennis » obtenu



Les Joueurs classés, quelle que soit leur nationalité, qui sont ou ont été classés au tennis au minimum à +2/6 en France (hors niveaux présumés), peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement Padel.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS			DAMES		
Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)		Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)	
	N à N-10	N-11 et avant		N à N-10	N-11 et avant
3/6 et en-dessous	<i>Pas d'assimilation possible</i>		3/6 et en-dessous	<i>Pas d'assimilation possible</i>	
+2/6 à 0	2 000	2 500	+2/6 à 0	300	500
-2/6 à -15	1 000	1 500	-2/6 à -15	150	200
Top 100 à 1ère Série	500	1 000	Top 60 à 1 ^{ère} Série	100	150



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Padel » obtenu



Les Joueurs ayant été bien classés au Classement FFT de Padel, depuis que celui-ci est informatisé (soit depuis octobre 2018), et depuis qu'il apparaît dans la Base Administrative fédérale, peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement, à partir d'octobre 2018 uniquement	Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement, à partir d'octobre 2018 uniquement
N° 501 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>	N° 301 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>
N° 201 à 500	3 000	N° 201 à 300	1 000
N° 101 à 200	1 500	N° 101 à 200	700
N° 51 à 100	500	N° 51 à 100	400
N° 21 à 50	300	N° 21 à 50	200
N° 11 à 20	200	N°11 à 20	120
Top 10	100	Top 10	80



IV.4 - LES DEMANDES D'ASSIMILATION



Assimilation Automatique (Meilleur Classement Tennis ou Padel) :

Tout joueur Non Classé au Padel, reprenant ou débutant la Compétition de Padel et entrant dans une des grilles d'équivalence de par son meilleur Classement de Tennis ou son ancien meilleur Classement de Padel, *se verra assimilé automatiquement par le Juge-Arbitre lors de l'enregistrement de son inscription au Tournoi.*

Le JAP verra automatiquement le classement assimilé du joueur au moment de son inscription dans l'application « JA Padel » destinée aux Juges-Arbitres.

=> Aucune demande préalable d'assimilation n'est nécessaire dans ce cas.

Demande auprès de la FFT :

Seuls les joueurs ayant été sélectionnés dans leur équipe nationale -en catégorie Jeunes, Seniors ou Seniors Plus-, ainsi que les joueurs disposant d'un très bon classement dans leur pays, peuvent faire une demande d'assimilation auprès de la Fédération. Il faut que ce classement national soit clairement significatif.

=> Ces demandes doivent être adressées par mail à l'adresse : padel@fft.fr.

Attention, ces assimilations pourront être revues à la hausse ou à la baisse, sans préavis.



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT



Une assimilation de Classement :

- est déterminée en fonction des grilles « meilleur classement tennis » ou « meilleur classement padel » au moment du calcul du classement :

Lors de chaque calcul de Classement, et ce à compter du calcul du mois de février 2023, le joueur sera classé au meilleur rang, parmi les trois classements suivants :

- Assimilation Grille Tennis
- Assimilation Grille Padel
- Classement calculé

- est mise à jour tous les mois si l'assimilation a été faite en fonction de la grille FIP, WPT ou APT.

- peut-être revue à la hausse ou à la baisse si l'assimilation initiale, issue d'une estimation de niveau (sélection en équipe nationale jeunes, seniors ou seniors plus, classement dans son pays d'origine...), mérite d'être modifiée.



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS



Pour les tournois dont la date de fin est a minima au 1^{er} mars 2023, comptant pour le classement d'avril 2023, la répartition des points pris en compte dans le calcul se fera en fonction du nombre de paires ou équipes ayant participé à l'épreuve.

Aussi, le nombre de points attribués aux vainqueurs restera identique (100 points pour un P 100, 250 points pour un P 250 etc.), et ce quel que soit le nombre total de paires ou équipes ayant participé, mais le nombre de points distribués ensuite à chaque rang dépendra du nombre total de paires ou équipes.

Les nouveaux barèmes ne seront appliqués que pour les tournois dont la date de fin est a minima au 1^{er} mars 2023 (il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les points déjà entérinés avec les barèmes précédents).



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / TOURNOIS DE JANVIER & FEVRIER 2023



	Rang	P 25	Rang	P 100	Rang	P 250	Rang	P 500	Rang	P 1000	Rang	P 2000	Rang	Chts France Seniors P 3000
VAINQUEUR	1	25	1	100	1	250	1	500	1	1000	1	2000	1	3000
FINALISTE	2	23	2	80	2	200	2	400	2	800	2	1600	2	2400
	3	21	3	75	3	180	3	360	3	720	3	1440	3	2160
DEMI-FINALISTE	4	19	4	72	4	160	4	325	4	650	4	1300	4	1950
	5	18	5	70	5	148	5	295	5	590	5	1180	5	1770
	6	17	6	65	6	140	6	280	6	560	6	1120	6	1680
	7	16	7	63	7	133	7	265	7	530	7	1060	7	1590
QUART DE FINALISTE	8	15	8	60	8	125	8	250	8	500	8	1000	8	1500
	9	14	9	58	9	110	9	220	9	440	9	880	9	1320
	10	13	10	55	10	105	10	210	10	420	10	840	10	1260
	11	12	11	53	11	100	11	200	11	400	11	800	11	1200
	12	11	12	50	12	95	12	190	12	380	12	760	12	1140
	13	10	13	48	13	90	13	180	13	360	13	720	13	1080
	14	9	14	45	14	85	14	170	14	340	14	680	14	1020
	15	8	15	43	15	80	15	160	15	320	15	640	15	960
1/8EME DE FINALISTE	16	7	16	40	16	75	16	150	16	300	16	600	16	900
	17	6	17	38	17	68	17	135	17	270	17	540	17	810
	18	5	18	35	18	65	18	130	18	260	18	520	18	780
	19	4	19	33	19	63	19	125	19	250	19	500	19	750
	20	3	20	30	20	60	20	120	20	240	20	480	20	720
	21	2	21	28	21	58	21	115	21	230	21	460	21	690
	22	1	22	25	22	55	22	110	22	220	22	440	22	660
	23	1	23	23	23	53	23	105	23	210	23	420	23	630
	24	1	24	20	24	50	24	100	24	200	24	400	24	600
	25	1	25	18	25	40	25	80	25	160	25	320	25	480
	26	1	26	15	26	38	26	75	26	150	26	300	26	450
	27	1	27	12	27	35	27	70	27	140	27	280	27	420
	28	1	28	10	28	33	28	65	28	130	28	260	28	390
	29	1	29	8	29	30	29	60	29	120	29	240	29	360
	30	1	30	5	30	28	30	56	30	110	30	220	30	330
	31	1	31	3	31	26	31	52	31	105	31	210	31	315
1/16EME DE FINALISTE	32	1	32	2	32	25	32	50	32	100	32	200	32	300
1/32ème de Finaliste ou Qualifs	33 et plus	1	33 et plus	1	33 et plus	5	33 et plus	10	33 et plus	20	33 et plus	40		



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 25

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	25	25	25	25	25	25	25
2	15	17	18	20	20	21	23
3	12	15	16	18	19	19	21
4	9	13	15	17	18	18	19
5	6	11	14	16	17	17	18
6	4	9	13	15	16	16	17
7	2	7	12	14	15	15	16
8	1	5	11	13	14	14	15
9		4	10	12	13	13	14
10		3	9	11	12	12	13
11		2	7	10	11	11	12
12		1	5	9	10	10	11
13			4	8	9	9	10
14			3	7	8	8	9
15			2	6	7	7	8
16			1	5	6	6	7
17				4	5	5	6
18				3	4	4	5
19				2	3	3	4
20				1	2	2	3
21					1	1	2
22					1	1	1
23					1	1	1
24					1	1	1
25						1	1
26						1	1
27						1	1
28						1	1
29							1
30							1
31							1
32 et plus							1



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 100

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	100	100	100	100	100	100	100
2	60	65	70	75	75	80	80
3	50	55	60	65	70	75	75
4	40	50	55	60	65	70	72
5	25	35	45	55	60	65	70
6	10	25	40	50	55	60	65
7	5	20	35	45	50	55	63
8	1	15	30	40	47	53	60
9		10	25	35	43	50	58
10		5	21	30	40	48	55
11		3	18	25	37	45	53
12		1	15	23	33	43	50
13			10	20	30	40	48
14			5	18	28	38	45
15			3	15	25	35	43
16			1	12	23	33	40
17				10	20	30	38
18				5	18	28	35
19				3	15	25	33
20				1	12	23	30
21					10	20	28
22					5	18	25
23					3	15	23
24					1	12	20
25						10	18
26						5	15
27						3	12
28						1	10
29							8
30							5
31							3
32 et plus							1



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 250

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	250	250	250	250	250	250	250
2	150	163	175	188	188	200	200
3	125	138	150	163	175	188	188
4	100	125	138	150	163	175	180
5	63	88	113	138	150	163	175
6	25	63	100	125	138	150	163
7	13	50	88	113	125	138	158
8	3	38	75	100	118	133	150
9		25	63	88	108	125	145
10		13	53	75	100	120	138
11		8	45	63	93	113	133
12		3	38	58	83	108	125
13			25	50	75	100	120
14			13	45	70	95	113
15			8	38	63	88	108
16			3	30	58	83	100
17				25	50	75	95
18				13	45	70	88
19				8	38	63	83
20				3	30	58	75
21					25	50	70
22					13	45	63
23					8	38	58
24					3	30	50
25						25	45
26						13	38
27						8	30
28						3	25
29							20
30							13
31							8
32 et plus							3



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 500

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	500	500	500	500	500	500	500
2	300	325	350	375	375	400	400
3	250	275	300	325	350	375	375
4	200	250	275	300	325	350	360
5	125	175	225	275	300	325	350
6	50	125	200	250	275	300	325
7	25	100	175	225	250	275	315
8	5	75	150	200	235	265	300
9		50	125	175	215	250	290
10		25	105	150	200	240	275
11		15	90	125	185	225	265
12		5	75	115	165	215	250
13			50	100	150	200	240
14			25	90	140	190	225
15			15	75	125	175	215
16			5	60	115	165	200
17				50	100	150	190
18				25	90	140	175
19				15	75	125	165
20				5	60	115	150
21					50	100	140
22					25	90	125
23					15	75	115
24					5	60	100
25						50	90
26						25	75
27						15	60
28						5	50
29							40
30							25
31							15
32 et plus							5



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 1000

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



PADEL



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
2	600	650	700	750	750	800	800
3	500	550	600	650	700	750	750
4	400	500	550	600	650	700	720
5	250	350	450	550	600	650	700
6	100	250	400	500	550	600	650
7	50	200	350	450	500	550	630
8	10	150	300	400	470	530	600
9		100	250	350	430	500	580
10		50	210	300	400	480	550
11		30	180	250	370	450	530
12		10	150	230	330	430	500
13			100	200	300	400	480
14			50	180	280	380	450
15			30	150	250	350	430
16			10	120	230	330	400
17				100	200	300	380
18				50	180	280	350
19				30	150	250	330
20				10	120	230	300
21					100	200	280
22					50	180	250
23					30	150	230
24					10	120	200
25						100	180
26						50	150
27						30	120
28						10	100
29							80
30							50
31							30
32 et plus							10



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 1500

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	16 à 20 paires	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	1500	1500	1500	1500
2	1125	1125	1200	1200
3	975	1050	1125	1125
4	900	975	1050	1080
5	825	900	975	1050
6	750	825	900	975
7	675	750	825	945
8	600	705	795	900
9	525	645	750	870
10	450	600	720	825
11	375	555	675	795
12	345	495	645	750
13	300	450	600	720
14	270	420	570	675
15	225	375	525	645
16	180	345	495	600
17	150	300	450	570
18	75	270	420	525
19	45	225	375	495
20	15	180	345	450
21		150	300	420
22		75	270	375
23		45	225	345
24		15	180	300
25			150	270
26			75	225
27			45	180
28			15	150
29				120
30				75
31				45
32 et plus				15



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 2000 & Championnats de France Seniors (P 3000)



Rang	P 2000	Rang	Championnats de France Seniors par paires P 3000
1	2000	1	3000
2	1600	2	2400
3	1440	3	2160
4	1300	4	1950
5	1180	5	1770
6	1120	6	1680
7	1060	7	1590
8	1000	8	1500
9	880	9	1320
10	840	10	1260
11	800	11	1200
12	760	12	1140
13	720	13	1080
14	680	14	1020
15	640	15	960
16	600	16	900
17	540	17	810
18	520	18	780
19	500	19	750
20	480	20	720
21	460	21	690
22	440	22	660
23	420	23	630
24	400	24	600
2èmes de poule	260	25	480
3èmes de poule	200	26	450
4èmes de poule	40	27	420
		28	390
		29	360
		30	330
		31	315
		32	300



IV.6 - LES BLOCAGES DE CLASSEMENT



Blocage pour cause de maternité

Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier d'un blocage de classement, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par la joueuse. **La joueuse bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 10 premiers tournois et pour une période maximale de 6 mois après le premier tournoi joué.**

Blocage pour raison médicale

Les joueurs classés dans le Top 500 ainsi que les joueuses classées dans le Top 200 au Classement FFT qui, pour des raisons de santé, n'ont pu participer aux compétitions au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois, pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier de ce blocage, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par le joueur. **Le joueur bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 10 premiers tournois et pour une période maximale de 6 mois après le premier tournoi joué.**



IV.7 – ATTRIBUTION DES POINTS A L'ISSUE DE LA COMPETITION



Le nombre de points attribués aux joueurs dépend de la catégorie de l'épreuve et du rang obtenu par la paire. La catégorie de l'épreuve détermine le nombre maximum de points qui sera attribué à la paire vainqueur (25 points à chaque joueur de la paire vainqueur d'un P 25, 100 points à chaque joueur de la paire vainqueur d'un P 100 etc.).

Si l'absence de matchs de classement ne permet pas de départager deux ou plusieurs paires, celles-ci seront classées au même rang et obtiendront alors le même nombre de points (*rang le moins avantageux correspondant au tour de tableau*).

Si le Tournoi ne comporte qu'une seule poule, il est possible, dans ce cas, de départager des paires en tenant compte de leur différence de sets et/ou de jeux gagnés.

En revanche, si le Tournoi comporte deux ou plusieurs poules, des paires classées au même rang se verront attribuer le même nombre de points et ne seront en aucun cas départagées en fonction de la différence de sets et/ou de jeux gagnés au sein de leur poule :

Exemple : épreuve à 4 poules de 4 paires, les paires classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de poules ne sont pas qualifiées pour le Tableau Final, et ne disputent pas de matchs de classement supplémentaires :

=> Les 4 paires 3^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 12

=> Les 4 paires 4^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 16

Rappel : dans le cas d'un repêchage, la paire LL (Lucky Loser) sera désignée par tirage au sort.

S'il n'y a pas de matchs de classement pour certains rangs, les joueurs des paires ex-aequo marqueront le nombre de points correspondant à leur tour de Tableau - ou à leur position dans la poule, comme décrit ci-avant.





V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES U14



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Les Championnats de France interligues Jeunes 2023 comportent une seule épreuve 14 ans moins (U14), mixte ; chaque équipe de Ligue étant composée de 2 paires garçons U14 + 1 paire filles U14.

Les championnats de France Interligues U14 2023 sont ouverts aux joueuses et joueurs :

- **des catégories d'âge 14 ans et moins (nés entre 2009 et 2014 inclus), et de nationalité française ;**
 - **licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue**
 - **dont l'attestation de licence porte la mention « compétition autorisée ».**
- => tous les joueurs de l'équipe doivent être licenciés dans la même Ligue.**

Les Championnats de France Interligues Jeunes U14 se dérouleront lors d'une seule phase finale, les 21, 22 et 23 août 2023, et la formule sportive sera déterminée en fonction du nombre total d'équipes inscrites.



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Chaque équipe, garçons ou filles, est composée de 6 joueurs minimum, et de 9 joueurs maximum.

(rappel : interdiction pour un jeune né en 2015 ou après de participer à une compétition FFT)*

Chaque équipe sera dirigée par un Capitaine, désigné par la Ligue. Ce dernier devra être licencié(e) à la FFT, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit licencié dans la même ligue que ses joueurs.

Un Capitaine adjoint peut être désigné par la ligue, dans les mêmes conditions que le Capitaine.

La liste des joueurs/ses (maximum 9), sera transmise au JAP de la Compétition au moment de l'arrivée sur le site.

Lors de chaque rencontre, le Capitaine établit sa composition d'équipe avec les joueurs inscrits sur sa liste au début du Championnat, et en tenant compte du Classement FFT. Les paires sont ordonnées par ordre de poids, la paire N°1 étant la mieux classée (poids numériquement le plus faible). A poids égal entre deux paires, le capitaine a le choix d'ordonner celles-ci comme il le souhaite.



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Tous les matchs se jouent au Format A2 (3 sets à 6 jeux, avec point décisif).

L'ordre des parties sera tiré au sort pour chaque rencontre.

Lors d'une rencontre, dès que la composition d'équipe a été transmise au Juge-Arbitre, aucun remplacement de joueurs n'est dès lors autorisé pour cette rencontre. Si, pour des raisons de santé, une paire déclare WO lors d'une partie, le score attribué pour celle-ci sera de 6/0 6/0 mais la rencontre aura tout de même lieu avec les deux autres matchs restants. Idem si 2 paires doivent déclarer forfait.

Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :

- 2 points par rencontre gagnée (victoire par WO incluse)
- 1 point par rencontre perdue (sur le terrain ou par disqualification)
- 0 point en cas de rencontre perdue par WO (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :

- de la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elle
- ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.



V.2 - ETATS DE RESULTATS / CLASSEMENT



La phase finale des Championnats de France Interligues Jeunes est considérée comme une épreuve de catégorie P 500.

A l'issue des Championnats, le Juge-Arbitre Padel saisit les résultats dans l'application Padel, en ordonnant toutes les équipes ayant participé de 1 à N.

Seuls les joueurs ayant pris part à au moins une rencontre, pourront bénéficier de points. Ces points seront déterminés par la position de leur équipe à l'issue de la compétition. Le nombre de joueurs pouvant bénéficier de points peut donc être un nombre impair.

Les barèmes de points sont ceux des Tournois P 500, en fonction du nombre d'équipes participantes.



V.3. – LE CAHIER DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES U14



CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES	Phase Finale
Dates	21, 22 & 23 août 2023
Nombre de Pistes	10 minimum
Homologation (par la FFT)	P 500
Juge-Arbitrage	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Désignés et indemnisés par la FFT
Formule	A définir en fonction du nombre d'équipes
Format de jeu	A2
Balles	3 balles neuves / match, fournies par la FFT
Kinésithérapeute(s)	Fournis par le Club, mais pris en charge par la FFT
Médecin	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Médailles & trophées fournis par la FFT
Transport & Hébergement	A la charge des Ligues / Le Club devra fournir des coordonnées d'hôtel à proximité (tarif négocié de préférence)
Restauration au Club (payante)	A la charge des Ligues
Soirée (dîner)	A la discrétion de la Ligue Organisatrice
Indemnité forfaitaire, PAR EQUIPE, versée par la FFT à la LIGUE	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Ligue/Club x 0,10 €/km) + 100€] x 10 personnes maximum. CORSE: 300 € / pers. x 10 personnes max. DOM-TOM : 800 € / pers. x 10 personnes max.
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Non





VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES



VI.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18



Les Championnats de France U18 2023 de Padel se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- Le Championnat départemental, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités et les ligues (merci de bien vouloir contacter votre comité).
- Le Championnat Régional, qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue. Il devra avoir lieu après la publication du Classement de Juin, et avant celui du mois de juillet, en utilisant impérativement le Classement du mois de juin (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées).
- Le Championnat de France 2023 se déroulera les 24 et 25 août (*lieu à déterminer*). 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.



VI.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France U18 2023 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2023, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée »,
- faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

Pour participer à un Championnat départemental ou régional U18 par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

Attention : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VI.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES



	Championnat départemental	Championnat régional	Championnat de France
Dates	Choix du Comité	Après le Clt de Juin et avant le Clt de juillet	24 & 25 août (lieu à déterminer)
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	8 minimum
Homologation	P 250	P 500	P 1000
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Organisation Ligue	TF 24 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A2, B2, ou C2 ≤ 1/4 F A2 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A2 ou B2 ≤ 1/8 ^{ème} Finale A2 ≥ 1/4 Finale	1/16 ^{ème} = B2 A2 ≥ 1/8 ^{ème} Finale
Balles neuves Tableau Final & Qualif.	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match
Matches de classement	A2, B2 ou C2	A2, B2 ou C2	B2
Balles neuves matchs de Clt	Non Obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Obligatoire	Oui (2 kinés), Indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux participants par la FFT
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	<u>METROPOLE</u> : [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>CORSE</u> : 350 € <u>DOM-TOM</u> : 850 €
65 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Non



VI.4 – REGLES PARTICULIERES AUX CHAMPIONNATS



Les Championnats départementaux U18 sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux U18 sont eux catégorisés en P 500, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

En tout état de cause, la Ligue qualifiera une paire pour les Championnats de France (P 1000), et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional.

ATTENTION : les phases qualificatives départementales et le Championnat Régional étant qualificatifs au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.



VI.5 – LE MODE DE QUALIFICATION



Pour chaque Championnat de France U18, féminin et masculin, la Ligue pourra qualifier une ou plusieurs paires.

Aussi, pour chaque épreuve, 24 paires seront qualifiées comme suit :

- 18 paires championnes de ligue directement qualifiées
- 6 paires repêchées

=> en fonction de la force des tableaux finaux de chaque Ligue (poids total des 8 meilleures paires), des places supplémentaires seront attribuées à certaines ligues. Le nombre de places supplémentaires attribué à chaque ligue déterminera le nombre de paires éventuellement repêchées pour chacune d'entre elles.

=> les 6 paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des championnats régionaux : 1^{ère} paire repêchée = paire finaliste, 2^{ème} paire = paire classée 3^{ème} du Championnat, et ainsi de suite (d'où l'importance que tous les matchs de classement aient été disputés).

=> Le nombre final de paires repêchées dépend du nombre de WC utilisé.

=> Le WO d'un joueur ayant participé au Championnat Régional entraîne automatiquement le WO de la paire. Aucune recomposition de paire n'est possible.



VI.6 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de juin 2023.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le lundi 3 juillet 2023, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

=> la liste des 18 paires qualifiées (championnes de ligues), ainsi que des 6 paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses mi-juillet.



VI.7 - REMPLACEMENT D'UNE PAIRE WO



Plusieurs cas de forfaits peuvent se présenter.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

Le nombre total de places attribué à chaque ligue restera immuable. Aussi, les repêchages se gèrent par ligue, et donc uniquement parmi le Classement final des paires ayant disputé le Championnat régional.

Exemple : si une ligue dispose de 3 places au total et qu'une paire déclare forfait (hors paires qualifiées d'office), la paire classée 4^{ème} du Championnat régional sera repêchée, puis la 5^{ème} en cas de nouveau WO, et ainsi de suite.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.

A noter que le forfait d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.





VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



VII.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS



Les Championnats de France Seniors 2023 de Padel se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- Le Championnat départemental, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités et les ligues (merci de bien vouloir contacter votre comité).
- Le Championnat Régional, qualificatif pour le Championnat de France, se déroulera dans toutes les Ligues le week-end des 24/25 juin 2023.
- Le Championnat de France 2023 se déroulera du 22 au 24 septembre (*lieu à déterminer*).
32 paires féminines et 32 paires masculines participeront au Championnat de France.



VII.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France Seniors 2023 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2023, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée »,
- faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

Pour participer à un Championnat régional seniors par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

De la même manière, pour participer à un Championnat départemental seniors par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

Attention : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VII.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



	Championnat départemental	Championnat régional	Championnat de France
Dates	Choix du Comité	24/25 juin	22/24 septembre
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	10 minimum
Homologation	P 250	P 1000	P 3000
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Au choix : TF 16 min. obligatoire	TF 32 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A1, A2, B1, B2, C1 ou C2 ≤ 1/4 F A1, A2, B1 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A1, A2, B1, B2 ≤ 1/16 ^{ème} Finale A1 ≥ 1/8 ^{ème} Finale	A1
Balles neuves Tableau Final & Qualifications	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match
Balles neuves matchs de Clt	Non obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Obligatoire	Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux participants par la FFT
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ CORSE : 350 € DOM-TOM : 850 €
72 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Non



VII.4 – REGLES PARTICULIERES AUX CHAMPIONNATS



Les Championnats départementaux Seniors sont catégorisés en P 250, **et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.**

Les Championnats régionaux Seniors sont eux catégorisés en P 1000, **et ce quel que soit le nombre de paires participantes.**

En tout état de cause, la Ligue qualifiera une paire pour les Championnats de France, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional.

ATTENTION : les phases qualificatives départementales et le Championnat Régional étant qualificatifs au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.



VII.5 – LE MODE DE QUALIFICATION



Pour chaque Championnat de France Seniors, féminin et masculin, la Ligue pourra qualifier une ou plusieurs paires.

Aussi, pour chaque épreuve, 32 paires seront qualifiées comme suit :

- 5 paires qualifiées d'office au classement de mars 2023 :
=> la FFT lancera un concours à la qualification d'office directement auprès des joueurs/ses
- 18 paires championnes de ligue directement qualifiées
- 7 paires repêchées
=> en fonction de la force des tableaux finaux de chaque Ligue (poids total des 8 meilleures paires), des places supplémentaires seront attribuées à certaines ligues. Le nombre de places supplémentaires attribué à chaque ligue déterminera le nombre de paires éventuellement repêchées pour chacune d'entre elles.
=> les 7 paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des Championnats régionaux : 1^{ère} paire repêchée = paire finaliste, 2^{ème} paire = paire classée 3^{ème} du Championnat, et ainsi de suite (d'où l'importance que tous les matchs de classement aient été disputés).
- 2 Wild Cards à discrétion de la FFT : les demandes de WC sont à adresser par mail à la FFT, au plus tard 10 jours avant le début des Championnats de France, soit le 12 septembre 2023 à 23h59 : padel@fft.fr.

- ⇒ *Le nombre final de paires repêchées dépend du nombre de WC utilisé.*
- ⇒ *Le WO d'un joueur ayant participé au Championnat Régional entraîne automatiquement le WO de la paire.*
Aucune recomposition de paire n'est possible.



VII.6 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES



- **Classements à prendre en compte :**

Le classement pris en compte pour déterminer les paires qualifiées d'office est celui du mois de mars 2023 ; certaines ligues préparant leurs Championnats départementaux et régionaux assez tôt dans l'année.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- **Diffusion des listes :**

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le lundi 3 juillet 2023, leurs 8 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

=> la liste des 5 paires qualifiées d'office sera communiquée aux ligues et aux joueurs/ses mi-avril.

=> la liste des 18 paires qualifiées (championnes de ligues), ainsi que des 7 paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses fin juillet.



VII.7 - REMPLACEMENT D'UNE PAIRE WO



Plusieurs cas de forfaits peuvent se présenter.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

Le nombre total de places attribué à chaque ligue restera immuable. Aussi, les repêchages se gèrent par ligue, et donc uniquement parmi le Classement final des paires ayant disputé le Championnat régional.

Exemple : si une ligue dispose de 3 places au total et qu'une paire déclare forfait (hors paires qualifiées d'office), la paire classée 4^{ème} du Championnat régional sera repêchée, puis la 5^{ème} en cas de nouveau WO, et ainsi de suite.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.

A noter que le forfait d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.





VIII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS



VIII.1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS



Seuls les Clubs des Ligues métropolitaines, disposant au minimum d'une piste de Padel, peuvent participer aux Championnats de France Interclubs Seniors. *Les Comités et les Ligues ne sont pas considérés comme des Clubs et ne peuvent donc pas participer aux Championnats de France Interclubs Seniors.*

Deux Championnats de France sont organisés en 2023 :

- un Championnat de France Interclubs Seniors Dames :
- un Championnat de France interclubs Seniors Messieurs :
 - => 3 matchs par rencontre au format A1 / 6 joueur.ses minimum
 - => Ordre des parties : Cf. Règlement de l'épreuve
 - => Le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

Chaque Championnat de France comprend :

- une Division Nationale 1 (des Conférences interrégionales qualifient les équipes de Régionale 1 pour la Nationale 1 de l'année suivante)
- des Championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions par Ligue, que l'on nommera : Régionale 1, Régionale 2, etc.
- et éventuellement des Championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions par département, que l'on nommera : Départementale 1, Départementale 2 etc.



VIII.2 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS



=> Nationale 1 (Division catégorisée en P 2000)

- 16 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 4 Clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en Régionale 1- 2024

=> Conférences Interrégionales (phases catégorisées en P 1000 permettant de passer de R1 à N1)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2023
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences interrégionales (Est/Ouest) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs et finalistes de chaque Conférence interrégionale 2023 montent en Nationale 1 - 2024.

=> Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale (Est ou Ouest) et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format **A1** par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont les formats des rencontres ainsi que les valorisations (P 250, P 100...) sont à la discrétion de la ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du comité.



VIII.3 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS DAMES



=> Nationale 1 (Division catégorisé en P 2000)

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 2 Clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Régionale 1 - 2024

=> Conférences interrégionales (phases catégorisée en P 1000 permettant de passer de R1 à N1)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2023
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières Ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences interrégionales Est /Ouest) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs de chaque Conférence interrégionale 2023 montent en Nationale 1 – 2024.

=> Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale (Est ou Ouest) et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format **A1** par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont les formats des rencontres ainsi que les valorisations (P 250, P 100...) sont à la discrétion de la ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du comité.



VIII.4 – INSCRIPTION DES EQUIPES



Les Ligues doivent avoir validé leur organisation régionale au plus tard le 13 mars 2023

- Les Clubs souhaitant participer aux Championnats de France interclubs Seniors, Dames ou Messieurs, inscrivent leur(s) équipe(s) auprès de leur Ligue au plus tard le **13 mars 2023**. Droit d'inscription **2023, par équipe = 48 €**.
- Un Club peut engager une ou plusieurs équipes masculines, mais également – et sans connexion aucune – une ou plusieurs équipes féminines.
- Chaque Ligue, en fonction de la structuration de ses Championnats, décide du nombre d'équipes masculines et féminines qu'un Club peut engager.
- **Le 13 mars 2023** au plus tard, chaque Ligue envoie à la FFT les compositions de ses équipes déjà qualifiées pour la Nationale 1 2023 :

MESSIEURS :

All in Padel Decines 1 (ARA)	TC Douai 1 (HDF)
Big Padel 1 (NVA)	All In Padel Association 1 (PCA)
Padel Touch 1 (NVA)	TCM Vence 1 (PCA)
Sete Padel 1 (OCC)	Toulouse Padel Club 1 (OCC)
MP Padel 1 (NVA)	↑ TC Des Loges St Germain 1 (IDF)
Padel Horizon 1 (IDF)	↑ Padel Horizon 2 (IDF)
Hauts de Nîmes 1 (OCC)	↑ Padel Touch 2 (NVA)
4Padel Strasbourg 1 (GDE)	↑ Atlantic Stadium 1 (NVA)

↓ *en Régionale 1 : Padel Club Le Mas 1 (OCC) / TC Les Bruyères 1 (NVA) / Esprit Padel 1 (ARA) / TC Bandol 1 (PCA)*

DAMES :

Stade Toulousain 1 (OCC)
Padel Shot Caen 1 (NOR)
All in Padel Decines 1 (ARA)
TC Palavas 1 (OCC)
Padel Club Le Mas 1 (OCC)
TC Gemenos 1 (PCA)
↑ Agen Padel Club 1 (NVA)
↑ AS Mantaise 1 (IDF)

↓ *en Régionale 1 : TCM Denain 1 (HDF) / 4Padel Bordeaux 1 (NVA)*



VIII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Listes des joueurs, au 13 mars 2023, pour la Nationale 1 :

- La liste est composée de 6 joueurs/ses, tous régulièrement licenciés ou rattachés au Club à la date limite d'inscription (licence portant le mention « Compétition autorisée »)
- **Lors de l'inscription de ses équipes auprès de sa Ligue et de la FFT (pour rappel, date butoir : 13 mars 2023), deux conditions à remplir par le Club :**
 - => Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (*donc inférieur numériquement*) que le poids total de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, 3 et 4 etc.
 - => Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3 etc.
- **Les 6 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club**
- Un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son Club, sous réserve de respecter - le jour de la rencontre et si toutefois les deux équipes étaient amenés à participer au Championnat le même jour - les conditions énoncées précédemment.
- Un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.



VIII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Les Championnats de France interclubs de Padel sont ouverts à tout joueur, quelle que soit sa nationalité, régulièrement licencié (compétition autorisée) ou « rattaché » à un Club de Padel au **13 mars 2023.**

Un joueur inscrit dans une équipe du Club A à la date limite fixée par l'organisateur, qualifiée pour disputer les Conférences Interrégionales en octobre ou la Nationale 1 en décembre, mais devant changer de Club en début d'année sportive suivante pour des raisons tennistiques ou padelistiques, pourra participer au Championnat de France Interclubs Seniors pour représenter le Club A pour lequel il s'était engagé au mois de mars.



VIII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Règles de Qualification, plusieurs cas possibles :

- 1) Un joueur licencié Multi-raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 2) Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 3) Un joueur licencié Multi-raquettes dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.
- 4) Un joueur licencié Multi-raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis-Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

Pour la Nationale 1, la date limite de qualification est fixée au 13 mars 2023.



VIII.6 – CALENDRIER



Division Nationale 1, Dames & Messieurs :

=> 8 au 10 décembre 2023 (lieu à déterminer)

Conférences Interrégionales, Dames & Messieurs :

=> 14 et 15 octobre 2023 (lieux à déterminer)

Chaque Ligue devra communiquer à la FFT le Club vainqueur du Championnat Régional (R1), Messieurs & Dames, au plus tard le 2 octobre 2023.



VIII.7. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS



	Championnat départemental	Championnat régional
Dates limite d'inscription	A discrétion de l'Organisateur	A discrétion de l'Organisateur
Droits d'inscription	48 € / équipe auprès du Comité	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	Organisation Comité	Organisation Ligue
Formule Sportive	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)
Homologation	D1 ≤ dernière division régionale & P 250 maximum Autres divisions = choix du Comité	R 1 = P 500 / Autres = choix de la Ligue
Format des Rencontres	Choix du Comité	R1 = 3 Messieurs ou 3 Dames / Autres Divisions = choix de la Ligue
Format des matchs	D1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2	R1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 pour toute Division homologuée P 250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100	JAP2 pour la R1 et toute Division homologuée P250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre
Liste des Joueurs	Gestion comité	Gestion ligue
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division
Changements de Balles	Non obligatoire	Non obligatoire
Kinésithérapeute	Non obligatoire	Conseillé pour la Phase Finale de R1
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs



VIII.7. – LES CDC – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

	Conférences Interrégionales	Nationale 1
Dates limite Envoi Fiches Equipes	2 octobre	1 ^{er} décembre
Date limite Licence (qualification) Joueurs	A la discrétion des Ligues	13 Mars 2023
Droits d'inscription	0 € (montée de R1)	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	14/15 octobre	8/10 décembre
Formule Sportive	Conférences Est/Ouest (8 équipes chacune) / TMC	TMC 8 pour les Dames / TMC 16 pour les Messieurs
Homologation	P 1000	P 2000
Format des Rencontres	3 matchs Messieurs ou Dames	3 matchs Messieurs ou Dames
Format des matchs	A1	A1
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2	JAP3, désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Liste des Joueurs	listes fermées à 8 pour les interrégions	Pré-liste à 6 joueurs au 13 mars Liste définitive (fermée à 8 joueurs) à fournir le 08/12
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par FFT	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par la FFT
Changements de Balles	Non obligatoire	3 ^{ème} set
Kinésithérapeute(s)	Obligatoire	2 kinés, indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par la ligue organisatrice	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des ligues	A la charge des ligues
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire
Service Transport	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT par EQUIPE	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Club / Lieu de la Conférence x 0,10 €/km)] x 8 CORSE: 200 € / pers. x 8, soit 1.600 € <i>Pas d'équipe des DOM-TOM</i>	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Club / Lieu des Championnats x 0,10 €/km)] x 8 CORSE: 200 € / pers. x 8, soit 1.600 € <i>Pas d'équipe des DOM-TOM</i>
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Oui	Non





IX – AUTRES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES



IX.1 – CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent organiser des Championnats Régionaux Jeunes, dans les catégories suivantes : U12, U14, U16 et U18.

En fonction des effectifs, une Ligue peut regrouper naturellement plusieurs catégories.

Pour cette année, seuls les Championnats Régionaux U18 déboucheront sur des Championnats de France ; les autres épreuves peuvent aider les ligues dans leur sélection pour les Championnats de France interligues U14 par équipes.

Valorisation des épreuves :

- Phases départementales U12, U14, U16 & U18, Filles ou Garçons : P 100
- Phases régionales U12 & U14 : P 100
- Phases régionales U16 : P 250
- Phases régionales U18 : P 500

=> Ces épreuves conserveront leur catégorie, quel que soit le nombre total de paires ayant participé.



IX.2 – CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS PLUS PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà organiser des Championnats Régionaux Seniors Plus par paires, en catégorie 45 et 55 uniquement.

Pour 2023, les Championnats Régionaux ne déboucheront pas sur des Championnats de France Seniors Plus. Par conséquent, les deux joueurs composant une paire doivent impérativement être licenciés au sein de la même Ligue (Club de délivrance), à la différence des Championnats Régionaux Seniors par paires.

Si, par manque d'effectifs dans l'une ou l'autre des deux catégories, 45 ou 55, une Ligue souhaite n'organiser qu'un seul des deux Championnats Seniors Plus, elle peut naturellement le faire.

La Ligue peut aussi décider d'organiser un Championnat 45 ans regroupant les deux catégories sportives.

Valorisation des épreuves **(quel que soit le nombre de paires inscrites)** :

- Pour les Catégories 45, Dames & Messieurs:
 - o P 250 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 500 pour les Championnats Régionaux

- Pour les catégories 55, Dames & Messieurs:
 - o P 100 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 250 pour les Championnats Régionaux



IX.3 – AUTRES CHAMPIONNATS INTERCLUBS



Certaines Ligues organisent des compétitions Interclubs Jeunes, Seniors ou Seniors Plus. Les Ligues établissent alors leur propre règlement.

La valorisation maximale qui pourra être retenue pour ces différentes compétitions est :

- o P 500 pour des interclubs Seniors**
- o P 250 pour des interclubs Jeunes ou Seniors Plus**

Des phases qualificatives peuvent naturellement être organisées, de catégorie inférieure.

La valorisation des différentes épreuves reste à la discrétion de la Ligue, en fonction des joueurs/ses participant.





X – TOURNOIS DE PADEL-FAUTEUIL



X – TOURNOIS DE PADEL-FAUTEUIL



Les Clubs qui le souhaitent peuvent organiser des Tournois de Padel-Fauteuil.

Les règlements relatifs au Padel-Fauteuil sont disponibles sur le lien ci-dessous (en espagnol) : <https://padelsilla.org/normativa-y-reglamento/>

Hormis quelques spécificités liées à l'utilisation du fauteuil (une balle de service directement sur le fauteuil adverse sera considérée comme let, changements de côté à la fin de chaque set ou à la discrétion du juge-arbitre en fonction des conditions de jeu...), deux rebonds au total sont autorisés.

Les épreuves sont soit féminines, soit masculines, soit mixtes, et catégorisées en P 25 ou P 100 maximum (4 paires minimum par épreuve).

Afin de pouvoir établir un Classement spécifique Padel-Fauteuil, merci de bien vouloir adresser vos états de résultats à la FFT : padel@fft.fr.

Le Classement Padel-Fauteuil, pouvant donc comporter des Dames et des Messieurs, sera établi en tenant compte des barèmes en vigueur (P 25 & P 100), **et des 6 meilleurs résultats de chaque joueur au cours des 12 derniers mois.**

Il sera publié sur le site fft.fr (rubrique Padel / Compétition) aux mêmes dates que les autres Classements.





Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellentes
compétitions de Padel !**

